



6 - 12, avenue du Bon Avenir - 93420
VILLEPINTE

PLAN MASSE

NB : le présent document exprime la figure et les dispositions générales du logement. Des variations peuvent intervenir en fonction des techniques réglementaires, de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les emplacements des divers meubles ou éléments figurant sur le plan sont positionnés uniquement à titre indicatif. Suivant les cas, l'accès aux terrasses et balcon pourra se faire par une marche. Les retombées, soffites, faux plafonds, canalisation, volets roulants, équipements électriques et de chauffage ne sont pas tous figurés. En fonction des études techniques, ces derniers pourront être rajoutés, déplacés ou supprimés. La végétation n'est pas contractuelle.